

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Délibération D09-2025

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires :

Jacky Mouchel, Denis Lefer, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Gilles Schmitt, Gilbert Doucet, Antoine Digard, Noureddine Boussemame, Martine Grunewald, Gilbert Lepoittevin, Jérôme Lemaitre et Gilbert Michel.

Madame et Messieurs les délégués syndicaux suppléants :

Sonia Lepoittevin, Benoit Fidelin et Nicolas Poisson.

Excusés :

Hubert Lefevre, François Rousseau, Thierry Lemonnier, Jacques Leseigneur, Nicole Belliot-Delacour, Michel Lafosse, Manuela Mahier, Ralph Lejantel, Arnaud Catherine, Dominique Hebert, Jean-Pierre Lhonneur, Céline Lautour, Jean-Pierre Tollemer, Fabrice Rodriguez, Francis Botta, Stéphane Barbe, Serge Martin, Daniel Gancel, Chantal Ducouret, Joanna Antoine, Henri Mignot, Philippe Gasnier, Thomas Perrotte, Chantal Ronsin, Benoit Arrivé, Agnès Tavard, Bertrand Lefranc, Sébastien Fagnen, Bertrand Hulin, Jean-Claude Colombel, Hervé Houel, Hervé Marie et Sébastien Lesne.

Date de convocation : 24 septembre 2025

Date d'affichage : 24 septembre 2025

Nombre de Membres en exercice :	24
Nombre de Membres présents :	15
Dont Membres titulaires :	12
Membres suppléants :	3
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	15

M. Olivier Deboursetty a été désigné secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Laurent Kiès, Directeur général délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin,

OBJET : SIGNATURE DU MARCHE POUR LA PREMIÈRE MODIFICATION DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN.

Objet : Signature du marché pour la première modification du SCOT du Pays du Cotentin

Le comité syndical du SCoT du Pays du Cotentin a prescrit en séance du 27 novembre 2024, la modification de son document d'urbanisme. Cette modification, appelée de droit commun, porte sur :

- l'intégration des dispositions de la loi « Climat et Résilience » relatives à l'application du ZAN et mise en compatibilité avec le SRADDET Normand,
- les corrections d'erreurs matérielles et la réévaluation de l'application des principes fixés par le SCoT au titre de la localisation des agglomérations, villages et secteurs déjà urbanisés, au titre du faisceau des espaces proches du rivage, au titre des périmètres de centralité, et autres localisations spatiales des principes du document d'orientations et d'objectifs.

Cette prescription a donné lieu à la réalisation des différents documents de consultation et à la publication de l'appel d'offres le 28 mai 2025 sur le BOAMP et le profil d'acheteur jusqu'au 30 juin 2025, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte.

A l'issue de la publication de l'appel d'offres, 8 entreprises ont téléchargé le Dossier de Consultation des entreprises et 7 plis ont été remis au format dématérialisé :

- Pli n°1 : VILLES EN ATELIER – Dépôt le 30 juin 2025 à 08h28
- Pli n°2 : EAU SAS – Dépôt le 30 juin 2025 à 14h18
- Pli n°3 : Algoé – Dépôt le 30 juin 2025 à 14h32
- Pli n°4 : CRAAFT – Dépôt le 30 juin 2025 à 14h37
- Pli n°5 : Citadia Conseil – Dépôt le 30 juin 2025 à 14h47
- Pli n°6 : Atelier TEL – Dépôt le 30 juin 2025 à 15h06
- Pli n°7 : PIVADIS SM CONSEIL– Dépôt le 30 juin 2025 à 15h41

L'ensemble des candidatures reçues ont été déclarées recevables.

Sur la base de critères de prix (pour 30% de la note) et de la qualité technique (70% de la note), le Président a réalisé un classement des candidatures.

Tableau récapitulatif de la notation des offres

Candidat	Critère 1 (30%)	Critère 2 (70%)	Total	Classement
1. Atelier Tel	43/100	65/100	58.4/100	7 ^e sur 7 candidats.
2. Citadia	51/100	77/100	69.2/100	6 ^e sur 7 candidats.
3. Algoe	44/100	85/100	72.7/100	5 ^e sur 7 candidats.
4. E.A.U	100/100	62/100	73.4/100	4 ^e sur 7 candidats.
5. VE2A	96/100	67.5/100	76.05/100	3 ^e sur 7 candidats.
6. PIVADIS	51/100	87.5/100	76.55/100	2 nd sur 7 candidats.
7. CRAAFT	70/100	79.5/100	76.65/100	1^{er} sur 7 candidats.

Le Comité Syndical est appelé à autoriser la signature du marché auprès du groupement CRAAFT dont l'offre a obtenu la meilleure note et a été jugée économiquement la plus avantageuse compte-tenu de la qualité du mémoire technique et des compétences présentées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D27-2024 du Comité Syndical du 27 novembre 2024 fixant l'objet de la modification du SCOT du Pays du Cotentin pour sa mise en compatibilité avec le SRADDET Normand,

Considérant l'exposé du rapport d'analyse des offres qui procède, après des critères de jugement des offres, à leur classement,

Le comité syndical, à la majorité absolue (1 abstention de Monsieur Antoine DIGARD et 14 votes pour) :

- **Autorise** le Président à signer le marché pour la première modification du SCOT du Pays du Cotentin auprès groupement CRAAFT (Mandataire), Sire Conseil et Lexcap Avocats, pour un montant TTC de 87 090 euros,
- **Précise** que les crédits budgétaires sont inscrits à la ligne de crédit 202-50-20 du budget principal du syndicat mixte,
- **Autorise** le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Suivent les signatures –
Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations
Valognes, le 06 octobre 2025.
**Le Président du Syndicat Mixte
du SCOT du Pays du Cotentin :**

Noureddine BOUSSELMAME



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Délibération D10-2025

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires :

Jacky Mouchel, Denis Lefer, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Gilles Schmitt, Gilbert Doucet, Antoine Digard, Noureddine Bousselmame, Martine Grunewald, Gilbert Lepoittevin, Jérôme Lemaitre et Gilbert Michel.

Madame et Messieurs les délégués syndicaux suppléants :

Sonia Lepoittevin, Benoit Fidelin et Nicolas Poisson.

Excusés :

Hubert Lefevre, François Rousseau, Thierry Lemonnier, Jacques Leseigneur, Nicole Belliot-Delacour, Michel Lafosse, Manuela Mahier, Ralph Lejamtel, Arnaud Catherine, Dominique Hebert, Jean-Pierre Lhonneur, Céline Lautour, Jean-Pierre Tollemer, Fabrice Rodriguez, Francis Botta, Stéphane Barbe, Serge Martin, Daniel Gancel, Chantal Ducouret, Joanna Antoine, Henri Mignot, Philippe Gasnier, Thomas Perrotte, Chantal Ronsin, Benoit Arrivé, Agnès Tavard, Bertrand Lefranc, Sébastien Fagnen, Bertrand Hulin, Jean-Claude Colombel, Hervé Houel, Hervé Marie et Sébastien Lesne.

Date de convocation : 24 septembre 2025

Date d'affichage : 24 septembre 2025

Nombre de Membres en exercice :	24
Nombre de Membres présents :	15
Dont Membres titulaires :	12
Membres suppléants :	3
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	15

M. Olivier Deboursetty a été désigné secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Laurent Kiès, Directeur général délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin,

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES BASSINS VERSANTS DE LA DOUVE ET DE LA TAUTE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Objet : Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants de la Douve et de la Taute – Désignation d'un représentant

Le Préfet met en œuvre la procédure de renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants de la Douve et de la Taute dont le mandat des membres sera échu à compter du 17 octobre 2025.

Le décret du 2 décembre 2024 portant modernisation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux intègre désormais, au sein des commissions locales de l'eau, un représentant de structure porteuse de schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Le Comité Syndical, à ce titre, est appelé à désigner un conseiller syndical pour siéger au sein de cette instance, dans le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Il est fait appel à candidature auprès des membres du comité syndical. Monsieur Lemaître présente la candidature de Monsieur Gilbert MICHEL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Désigne** son représentant, Monsieur Gilbert MICHEL, pour siéger au sein de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants de la Douve et de la Taute,
- **Autorise** le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Suivent les signatures –
Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations
Valognes, le 06 octobre 2025.
**Le Président du Syndicat Mixte
du SCOT du Pays du Cotentin :**

